

BUDGET DE 2017

Présentation au Comité
permanent des finances de la
Chambre des communes

Août 2016



Présenté par : LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS –
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Date : Le 5 août 2016

Adresse : 8, chemin Lemarchant
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 2G5

Téléphone : 709-737-3204

Télécopieur : 709-737-2371

Web : <http://www.cfs-nl.ca>

Courriel : organizer@cfs-nl.ca

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Grenfell Campus
Syndicat étudiant

Marine Institute
Association des étudiants

Union des étudiants et
étudiantes de l'Université
Memorial à Terre-Neuve

Union des étudiantes et des
étudiants diplômés de
l'Université Memorial de
Terre-Neuve

Union des étudiantes et des
étudiants du Collège de
l'Atlantique Nord

RÉSUMÉ

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Terre-Neuve-et-Labrador représente chacun des 28 000 étudiants inscrits dans le système postsecondaire public de la province. Dans le plus récent budget provincial, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, la première province à avoir éliminé les prêts étudiants pour les remplacer entièrement par des subventions initiales non remboursables, a réduit le budget alloué au programme de 5,5 millions de dollars et réintroduit les prêts étudiants provinciaux. Ce budget a réduit le financement de l'université de la province de 14 millions de dollars, ce qui a eu des effets dévastateurs.

Une éducation et une formation postsecondaires abordables et de haute qualité ont des répercussions à long terme sur la population active et l'égalité sociale du pays. Le fait de prioriser l'éducation postsecondaire aidera à sécuriser la position mondiale du Canada en tant que société concurrentielle, durable, équitable et où il fait bon vivre.

Tout en adoptant des mesures pour aller de l'avant, le budget de 2016 n'a pas réussi à fournir les investissements nécessaires pour mettre fin aux années de sous-financement chronique de l'éducation postsecondaire. Le budget de 2017 fournit une occasion de bâtir un système d'éducation postsecondaire public entièrement financé, accessible à tous.

En conséquence, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Terre-Neuve-et-Labrador formule les trois recommandations suivantes pour le budget de 2017, qui aideront les Canadiens à maximiser, de la manière qui leur convient, leur contribution à la croissance économique du pays :

RECOMMANDATION n° 1 :

Collaborer avec les provinces pour créer un modèle de partage des coûts 50/50, y compris un transfert de **14,9 milliards de dollars** du gouvernement fédéral, afin d'éliminer les frais de scolarité pour l'éducation postsecondaire.

RECOMMANDATION n° 2 :

Renforcer et élargir le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) en supprimant le plafond de financement sur les augmentations du programme et en effectuant un investissement supplémentaire de **50 millions de dollars** par année dans le programme dans le but de veiller à ce que tous les apprenants des Premières nations, inuits et métis admissibles aient un accès équitable à l'éducation postsecondaire.

RECOMMANDATION n° 3 :

Investir une somme supplémentaire de **150 millions de dollars** en financement de base pour la recherche fondamentale par le CRSH, le CRSNG et les IRSC pour chacune des trois prochaines années dans le but d'augmenter équitablement les budgets de base et de rétablir les budgets des conseils subventionnaires aux niveaux de 2007.

RECOMMANDATION N^o 1 : ÉDUCATION POSTSECONDAIRE GRATUITE

Le désinvestissement des gouvernements fédéral et provinciaux de l'éducation postsecondaire publique a conduit à une importante augmentation des droits de scolarité. Les étudiants et leurs familles ont assumé ces réductions provoquant une augmentation massive de la dette étudiante. Chaque année, les droits de scolarité ont augmenté en moyenne de 1,7 % au-dessus du taux d'inflation. En 2015-2016, les droits de scolarité de premier cycle ont augmenté en moyenne de 3,3 % à une moyenne de 6 191 \$, soit une augmentation réelle de 137 % depuis 1991.

En raison de la priorisation de l'éducation postsecondaire par les gouvernements provinciaux précédents, les droits de scolarité à Terre-Neuve-et-Labrador sont les plus bas au Canada avec une moyenne de 2 660 \$. Malgré les droits de scolarité les plus bas et les mesures progressives adoptées par le gouvernement provincial précédent pour remplacer les prêts provinciaux par des subventions initiales basées sur tous les besoins, la dette moyenne des étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador demeure à 15 000 \$. Beaucoup d'étudiants potentiels, en particulier issus de milieux à faible revenu, de communautés rurales et de groupes traditionnellement marginalisés, sont réticents à s'endetter et à courir les risques associés requis pour payer pour un diplôme collégial ou universitaire.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de veiller à ce que les étudiants de toutes les provinces aient accès à un système d'éducation postsecondaire abordable et de qualité élevée. En 2013-2014, les dépenses fédérales totales pour l'éducation postsecondaire avoisinaient les 12,8 milliards de dollars. Compte tenu des engagements pris dans le budget de 2016, le directeur parlementaire du budget prévoit que ce total dépassera 15,7 milliards de dollars avant 2020-2021.

Bien que, par rapport aux autres pays de l'OCDE, des lacunes de financement apparaissent clairement, l'un des plus gros problèmes réside dans le fait que cet argent ne soit pas actuellement dépensé de façon efficace et ne profite pas à ceux qui en ont le plus besoin. Par exemple en 2013-2014 le gouvernement fédéral a dépensé environ 3 milliards de dollars sur les mesures fiscales et le Programme d'épargne-études du Canada, qui soutiennent principalement les étudiants qui appartiennent aux familles des deux quintiles de revenus les plus élevés. Dans la même année, l'allocation postsecondaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) a dépassé 3,7 milliards de dollars; toutefois, avec le modèle de blocage de paiement actuel, il est difficile de suivre la façon dont le TCPS est dépensé par les provinces; de plus il n'y a aucune exigence que les gouvernements provinciaux maintiennent leur financement afin de recevoir de l'argent fédéral.

Dans un pays où 70 % des nouveaux emplois exigent une certaine forme d'éducation postsecondaire, la réforme de l'éducation est l'une des plus grandes mesures que le gouvernement fédéral peut prendre pour aider les Canadiens à maximiser, de la manière qui leur convient, leur contribution à la croissance économique du comté.

Pour veiller à ce que les dépenses fédérales rendent effectivement l'éducation postsecondaire accessible à tous, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Terre-Neuve-et-Labrador formule les recommandations suivantes :

*Collaborer avec les provinces pour créer un modèle de partage des coûts 50/50, y compris un transfert de **14,9 milliards de dollars** du gouvernement fédéral, afin d'éliminer les frais de scolarité pour l'éducation postsecondaire.*

Le coût relatif à l'élimination des frais de scolarité peut être compensé par l'élimination des mesures fiscales et des plans d'épargne onéreux et inefficaces, y compris les dépenses fédérales sur les subventions d'épargne au moyen de REEE et des crédits d'impôt pour frais de scolarité, qui totalisent environ 2,89 milliards de dollars.

Ce coût comprend également l'allocation post-secondaire actuelle du Transfert canadien en matière de programmes sociaux qui s'élèvera selon les estimations du directeur parlementaire du budget à 4,2 milliards de dollars en 2017.

*Total des nouvelles dépenses : **7,8 milliards de dollars***

RECOMMANDATION N^o 2 : ACCÈS DES AUTOCHTONES À L'ÉDUCATION

L'éducation postsecondaire est un droit des peuples autochtones. Cela a été garanti par plusieurs traités fondateurs de nation à nation, qui ont été affirmés comme droits constitutionnels dans la *Loi constitutionnelle canadienne de 1982*. En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones a exhorté le gouvernement du Canada à reconnaître l'éducation comme un droit issu des traités des peuples autochtones. L'article 14 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, approuvée par le Canada en 2012, définit l'éducation comme un droit inhérent des peuples autochtones. Plus récemment, la Commission de vérité et réconciliation, conçue pour faire progresser le processus de réconciliation du Canada, exige des interventions portant sur l'accès des étudiants autochtones aux études postsecondaires, demandant notamment au gouvernement de « fournir un financement adéquat pour mettre fin à la liste d'attente des étudiants des Premières nations qui demandent à suivre une éducation post-secondaire ».

En 2013-2014, les dépenses totales d'éducation postsecondaire des Autochtones s'élevaient à 342 millions de dollars. Une fois réajusté pour l'inflation, le DPB signale qu'il y a effectivement eu une légère diminution de ce financement depuis 2004-2005. Si aucune modification n'est apportée à cette structure de financement, le DPB estime que le total des dépenses fédérales s'élèvera à 365 millions de dollars en 2020-2021, soit une baisse de 6,7 % par rapport aux niveaux de 2014-2015, s'ils sont ajustés pour tenir compte de l'inflation.

Au cours de l'élection fédérale 2015, le Parti libéral a promis explicitement de non seulement relever le seuil restrictif sur le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), mais également d'investir un montant supplémentaire de 50 millions de dollars par an pour améliorer l'accès des apprenants autochtones à l'éducation postsecondaire. Dans le budget de 2016, le Parti libéral n'a pas tenu ses promesses électorales aux étudiants autochtones partout au Canada.

Le budget de 2017 est l'occasion de faire en sorte que tous les apprenants autochtones soient en mesure de poursuivre des études postsecondaires, ce qui est leur droit issu des traités, sans encourir aucune dette. La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants - Terre-Neuve-et-Labrador recommande ce qui suit :

*Renforcer et élargir le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) en supprimant le plafond de financement sur les augmentations du programme et investir un montant supplémentaire de **50 millions de dollars** par année dans le programme pour veiller à ce que tous les apprenants des Premières nations, inuits et métis admissibles aient un accès équitable à l'éducation postsecondaire.*

RECOMMANDATION N^o 3 : RECHERCHE D'ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS

En 2015-2016, les droits de scolarité moyens des étudiants diplômés ont augmenté de 2,2 % à 6 432 \$. Les droits de scolarité aux cycles supérieurs à l'Université Memorial, s'élevant actuellement à 2 474 \$, augmenteront de 30 % pour l'année universitaire 2016-2017. En raison de ces coûts initiaux élevés, les étudiants de deuxième cycle doivent au moment de l'obtention de leur diplôme, une somme de 26 600 \$ en moyenne, tandis que les titulaires de doctorat doivent une moyenne de 41 000 \$.

L'élimination des frais de scolarité, bien que nécessaire, ne constitue qu'une étape dans la réalisation d'un système d'enseignement postsecondaire public accessible à tous et qui permet à chacun de contribuer pleinement à la croissance économique du Canada. La recherche hautement qualifiée d'étudiants de cycle supérieur est essentielle pour maintenir et améliorer également la position du Canada parmi les pays de l'OCDE; elle doit par conséquent être financée adéquatement.

L'un des plus grands avantages des études supérieures est le développement des chercheurs de haut niveau au Canada. Il incombe au gouvernement fédéral de fournir le soutien nécessaire pour veiller à ce que les chercheurs émergents de ce pays puissent procéder à la meilleure recherche possible, trouver des emplois enrichissants et contribuer à la croissance économique du pays.

Bien que les inscriptions aux cycles supérieurs aient augmenté de 56,5 % entre 2002 et 2012, il n'y a eu qu'une modeste augmentation du financement des bourses d'études supérieures du Canada, qui fournit un financement direct basé sur le mérite aux étudiants diplômés.

Le budget de 2016 a engagé 95 millions de dollars en nouveaux fonds pour les conseils de recherche. La Fédération a accueilli favorablement ce réinvestissement dans la recherche, sur la base de l'encadrement de l'excellence de la recherche dans le programme d'innovation du gouvernement fédéral, il est évident que ces investissements continueront d'être étayés par les intérêts à court terme du secteur privé et, par conséquent, prioriseront la recherche commercialisable.

Cette priorisation de la recherche commercialisable est évidente dans le financement inéquitable entre les organismes des trois conseils. En 2013-2014, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a reçu 252 millions de dollars de financement fédéral en comparaison des 775 millions de dollars alloués au Conseil de recherches en sciences naturelles et aux 836 millions de dollars investis dans les Instituts de recherche en santé canadiens.

Pour mieux soutenir la recherche des étudiants diplômés, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Terre-Neuve-et-Labrador formule la recommandation suivante :

*Investir une somme supplémentaire de **150 millions de dollars** en financement de base pour la recherche fondamentale par le CRSH, le CRSNG et les IRSC pour chacune des trois prochaines années afin d'augmenter équitablement les budgets de base et rétablir les budgets des conseils subventionnaires aux niveaux de 2007.*